

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
HERAULT

**Délibération 2022/35**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET  
Séance du 2 septembre 2022**

Date de la convocation : 26/08/2022  
Date d'affichage : 26/08/2022  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de membres votants par procuration : 1  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15  
POUR : 15                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : LOCATION MATERIELS**

L'an deux mil vingt-deux et le deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Estelle BONNIOL,

Absents excusés : /

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est amenée à prêter aux administrés et aux associations des tables, chaises, bancs, ainsi que du matériel tels friteuse, machine à hot dog, plancha etc Il convient de mener une réflexion sur le dépôt d'une caution pour la location de matériel et d'en fixer le montant.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE de fixer une caution pour le prêt de matériel variable en fonction du prix d'achat du matériel :**

Table PVC 180x70	100 €	Frigo	200 €
Table PVC 180x75	70 €	Friteuse	150 €
Table bois 220x80	80 €	Plancha	160 €
Table bois 220x70	80 €	Micro-onde	30 €
Banc	40 €	Percolateur	180 €
Chaise coque	30 €	Crêpière	230 €
Chaise fer	10 €	Machine à churros	980 €
		Machine à hot dog	150 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE  
Date de réception de l'AR: 15/09/2022  
034-213401979-20220902-DE\_2022\_035-DE